

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°12 du 25 juin 2013



Bulletin
de santé
du végétal



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

261 parcelles ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

Stades

Le stade début à pleine floraison est observé dans un grand nombre de parcelles du réseau. Dans les situations les plus précoces, la floraison se termine et certaines grappes sont déjà nouées. En secteurs tardifs, les parcelles se situent encore au stade 11-12 feuilles, boutons floraux séparés.

Accidents climatiques : des dégâts de grêle ont été notés dans l'Yonne lors de l'orage du 17 juin (Tonnerrois, Saint Bris, Migé et Quenne) et des 19-20 juin (Jovinien et Vézélien). Le vignoble du Châtillonnais des Coteaux du Giennois ont aussi subi de façon localisée des dégâts au cours de ce dernier épisode orageux.



Stade fin floraison-nouaison atteint dans les parcelles les plus précoces

(photo FREDON Bourgogne)

Mildiou

➤ Situation au 24 juin

Les contaminations qui se sont produites du 08 au 13 juin ont terminé leur incubation et tous les symptômes correspondants se sont extériorisés sur le feuillage. La situation a évolué de façon significative en particulier dans les vignobles du Sud de la Bourgogne.

Nord Beaujolais - Sud Mâconnais

Suite aux premières alertes signalées dans le précédent BSV, des sorties de taches importantes ont été découvertes dans de nombreuses parcelles. Dans les cas les plus sévèrement touchés, tous les pieds sont atteints avec parfois plusieurs dizaines de taches par pied.

Mâconnais Nord - Côte Chalonnaise - Couchois/Maranges - Côte de Beaune

Globalement la situation reste saine (mildiou absent ou tout au plus quelques taches isolées). Néanmoins, dans quelques parcelles, la sortie de nouvelles taches s'avère conséquente avec dans les cas les plus dégradés jusqu'à 100% des pieds touchés (1 à plusieurs taches par cep). Ces situations correspondent le plus souvent à des vignes où les contaminations primaires de fin avril début mai avaient donné lieu à des sorties de taches régulières à la mi-mai.



Des sorties de taches de mildiou localement importantes suite aux contaminations du 8 au 13 juin (photo FREDON Bourgogne)

Côte de Nuits – Hautes Côtes – Yonne - Nièvre

Sauf exceptions, le mildiou reste discret dans ces vignobles.

Dans les secteurs ou parcelles où le mildiou est fortement présent sur le feuillage, les symptômes sur grappes commencent tout juste à s'exprimer.

Les pluies du 17 au 20 juin ont pu entraîner de nouvelles contaminations qui débiteront leur expression à partir de jeudi.



Pluies du 17 au 24 juin :

Les orages des 19-20 juin (+ du 17 dans l'Yonne) ont apporté des cumuls compris entre 8 et 26 mm dans le Mâconnais et le Beaujolais, 30 mm du côté de Pouilly sur Loire, de 9 à 39 mm en Côte Chalonnaise et de 25 à 64 mm en Côte d'Or et dans l'Yonne.

Prévisions du 26 juin au 01 juillet :

Un temps frais devrait être au programme des prochains jours. Des averses ne sont pas exclues notamment à partir de jeudi. Températures maximales de 18 à 20°C.

Source Météo France

➤ Analyse de risque

Dans les situations où le mildiou est présent régulièrement, le risque a évolué et peut maintenant être qualifié d'élevé à très élevé.

Dans les situations où le mildiou est absent ou se limite à quelques taches isolées, le risque reste moyen. Néanmoins, les cumuls d'eau importants de la semaine dernière sont susceptibles de faire évoluer le risque.

Un état des lieux des parcelles doit être fait régulièrement dans cette période de forte sensibilité de la vigne au mildiou.

Oïdium

Aucune évolution significative n'est notée depuis la semaine dernière. Sur 193 observations, l'oïdium n'est décelé que dans 12 parcelles dont 5 témoins non traités. Dans ces derniers, l'attaque sur feuilles se limite le plus souvent à quelques taches. Seuls 2 TNT (1 en Saône et Loire et 1 en Côte d'Or) ont révélé une évolution plus importante au cours de la semaine écoulée avec 13% et 47% de feuilles attaquées (contre respectivement 1% et 6% le 17 juin).

Avec la floraison, débute la grande période de sensibilité des grappes à l'oïdium.

Black-Rot

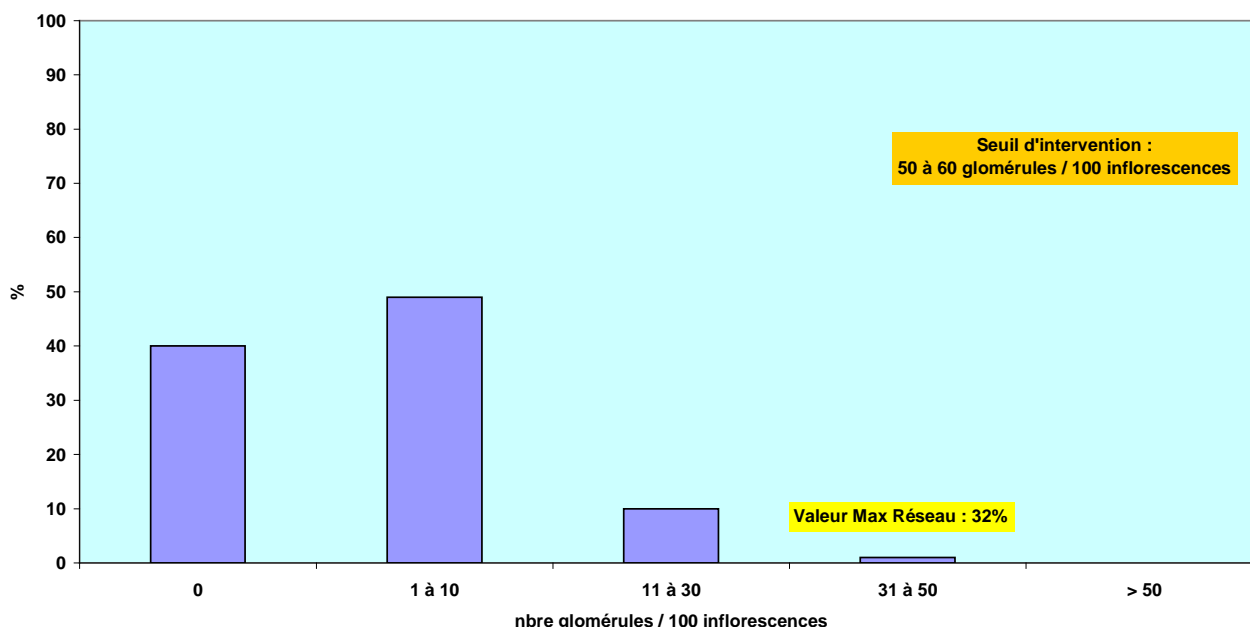
Globalement la situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière. Cependant de nouvelles taches ont été identifiées de façon très ponctuelle dans l'Yonne et dans une moindre mesure dans la Nièvre.

Dans les parcelles habituellement concernées par la maladie, le stade début nouaison marque l'entrée dans la période de forte sensibilité des grappes.

Vers de Grappe

Les observations réalisées hier sur 157 parcelles du réseau BSV révèlent un potentiel tordeuses relativement limité avec près de 90% des parcelles où la présence de glomérules est faible à nulle. Le seuil de 50 à 60 toiles pour 100 grappes n'est atteint dans aucune situation. La valeur maximale relevée sur le réseau atteint 32% dans 2 parcelles (1 en 71 et 1 en 89).

Répartition de l'attaque Vers de Grappe 1ère génération - Campagne 2013
sur le réseau BSV Bourgogne hors secteurs tardifs - comptages du 24 juin
(% parcelles - 157 observations)





Larve de cochylis (Photo FREDON Bourgogne)



Larve d'eudémis (Photo FREDON Bourgogne)

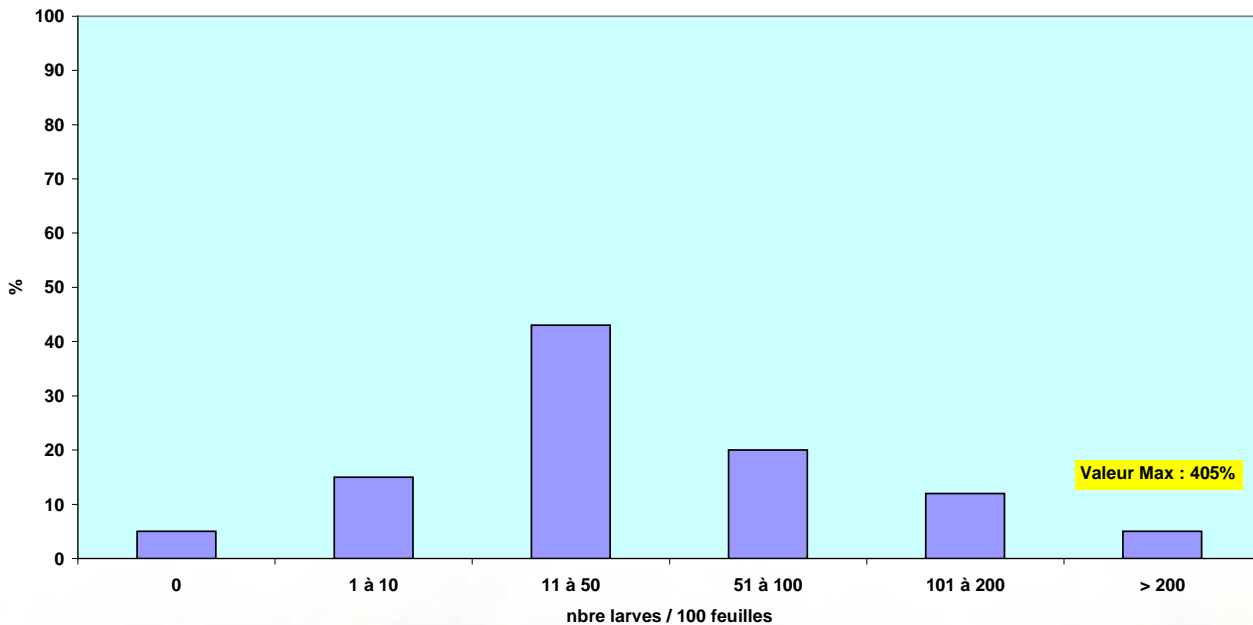
Dans les situations tardives, les comptages de glomérules pourront être réalisés dans le courant de la semaine prochaine.

Cicadelle Flavescence Dorée (FD)

Nous rappelons qu'un site internet dédié à la Flavescence Dorée en Bourgogne est consultable avec des informations sur la maladie et l'organisation de la lutte au niveau régional : www.stop-flavescence-bourgogne.fr

➤ **Comptages larvaires**

Répartition des populations de larves de Cicadelle de la Flavescence Dorée sur le réseau BSV Bourgogne - Côte d'Or et Saône et Loire 2013 (hors périmètres de lutte obligatoire 2012) comptages réalisés du 16 au 24 juin 2013 (% parcelles - 144 observations)



Les comptages de larves de cicadelle FD réalisés en Côte d'Or et Saône et Loire confirment une présence quasi-généralisée de la cicadelle puisqu'elle est repérée dans 95% des parcelles et révèlent des niveaux d'infestation assez élevés. Dans 37% des cas, on note en effet plus de 50 larves pour 100 feuilles. Soulignons toutefois que dans les périmètres de lutte obligatoire Saône et Loire 2012 (17 parcelles), les niveaux de populations sont nuls à très faibles avec en général moins de 10 cicadelles pour 100 feuilles. Une seule situation présente 26 larves pour 100 feuilles.

Dans l'Yonne et dans la Nièvre, les comptages sont en cours et un bilan plus complet sera fait dans le prochain bulletin.



➤ Rappel des dates d'intervention dans le cadre de la lutte obligatoire

* Saône et Loire :

En viticulture biologique, la première application a eu lieu la semaine dernière. La seconde sera appliquée 8 jours après.

En viticulture conventionnelle, la première application est en cours (24 au 28 juin). Les dates des autres interventions seront précisées le moment venu.

Dans les situations plus tardives (Couchois, Hautes Côtes), l'application pourra être retardée de 3-4 jours.

* Côte d'Or :

Une seule application insecticide est obligatoire en 2013 sur les vignobles de Côte d'Or, ceux de l'Auxois et du Chatillonnais ne sont pas concernés par cette lutte obligatoire.

L'application insecticide doit être positionnée du 1^{er} au 05 juillet, que ce soit en viticulture conventionnelle ou en viticulture biologique. Elle pourra être différée de 3 à 4 jours dans les situations plus tardives (Hautes Côtes).

Pour plus d'informations, reportez vous au message réglementaire inséré dans le BSV n°10 du 11 juin 2013

Prochain BSV : mardi 02 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.